

x

x

AFFAIRE N°6 - Acquisition d'engins de terrassements pour le service d'assainissement (ordures ménagères).

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la mise en place de l'usine de broyage des ordures ménagères la municipalité est appelée à faire l'acquisition de deux engins de terrassements pour assurer d'une part, le stockage provisoire des ordures broyées, d'autre part, la mise en bonne place de ces ordures sur les lieux de décharge.

Actuellement, la Commune dispose pour ce travail d'un buldozer Fiat AD 12 dont l'entretien devient prohibitif et qui doit être mis à la réforme.

L'Entreprise TECHER, ayant définitivement cessé toutes ses activités de terrassements, vient de me proposer de faire l'acquisition de son parc de matériel. Il m'est donc apparu intéressant parmi ces engins de lui acheter :

- 1 Caterpillar type D 8A au prix de 160 000 FF
- 1 Caterpillar type D 7E au prix de 160 000 FF
- soit 320 000 FF

Les crédits nécessaires à cette opération sont prévus au Chapitre 901 - article 215 du budget communal.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, de bien vouloir m'autoriser à passer un marché avec l'Entreprise TECHER pour cette acquisition.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Les prix sont très intéressants.

M. FERRERE - Est-ce que vous avez fait faire une expertise ?

LE MAIRE - Oui.

M. LAPIERRE - Est-ce que ces engins sont en bon état ?

M. DE BALBINE - Oui. Ils marchent très bien. Je les ai vus en train de travailler.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE.

x

x

x